



## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 4 septembre 2012

L'an deux mil douze le quatre septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Jean-Pierre FILLION, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 août 2012

**Etaient présents :** Mesdames CHABOUD Any, DESPRES Muriel, DUMAS Isabelle (arrivée à 20h05), BOISSINOT Muriel, EPRON Catherine, FAVRE-VICTOIRE Christiane, GHIGLIONE Patricia, SPECIA Brigitte et Messieurs FILLION Jean-Pierre, DUPUIS Gilles, PHILIPPE Jacques, BECHEVET Patrick, BERGERON Pierre, GASPARINI Gil-Laurent, PAILLET Hervé, ROUAULT Raphaël, JORDAN Hubert, DEVILLE François, PILLOT Jean-François.

**Etaient absents excusés ayant donné procuration :** Monsieur BONDURAND Jean-Claude à Monsieur FILLION Jean-Pierre, Monsieur CART Claude à Madame GHIGLIONE Patricia, Monsieur BOURQUI Roger à Monsieur BECHEVET Patrick, Madame BILLAULT Céline à Monsieur JORDAN Hubert, Madame BON Elise à Madame FAVRE-VICTOIRE Christiane, Madame FRULEUX Anne-Marie à Monsieur PILLOT Jean-François, Madame BARBAZ Christelle à Monsieur PHILIPPE Jacques

**Etaient absents excusés :** Monsieur PERROUD Frédéric.

Madame CHABOUD Any a été élue secrétaire de séance.

### **Compte-rendu :**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de la réunion, le Conseil Municipal :

- **ADRESSE** ses condoléances à Monsieur PAILLET Hervé pour le deuil familial qui l'a touché, ses vœux de prompt rétablissement à Messieurs BOURQUI Roger et BAUD Christophe, ses félicitations à Madame GOUNANT Ophélie, employée municipale, pour la naissance de sa petite fille.
- **ENTEND** Monsieur le Maire rappeler les évènements de l'été : Allinges autrefois, exposition des tableaux des élèves de l'Ecole des Beaux-Arts d'Irkoustk, Grand Prix Cycliste de la Municipalité, ainsi que les évènements à venir : Journées du patrimoine aux châteaux des Allinges les 15 et 16 septembre, la Randonnée Cyclo touristique la Chablaisienne au départ d'Orcier le même week-end.
- **ENTEND** Monsieur le Maire rappeler la mobilisation des élus, de la directrice et des parents d'élèves pour l'ouverture de la seizième classe. Il remercie chacun de s'être investi dans cette revendication. (Information : le mercredi 5 septembre, lendemain du Conseil Municipal, s'est réunie la commission paritaire chargée d'évaluer les besoins des écoles à la suite de la rentrée scolaire. L'école d'Allinges a obtenu l'ouverture de la seizième classe). Monsieur le Maire indique que la rentrée s'est bien déroulée. Celle-ci a été marquée notamment par la mise en place du self au restaurant scolaire. Madame CHABOUD Any confirme que le nouveau prestataire, la Société « Mille et un repas » fournit 20% d'aliments d'origine biologique et provenant de circuits courts. Monsieur le Maire se félicite de la qualité des repas. Il ajoute, à titre d'information, qu'un livret d'accueil sera distribué aux parents dans le but de leur apporter toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'année scolaire. Concernant les aménagements routiers effectués durant l'été pour sécuriser les cheminements piétons aux abords de l'école, il précise que l'entreprise doit poursuivre l'installation des barrières le long de l'avenue de Lonnaz et la matérialisation du chemin piéton le long de la RD 12. Un revêtement sera également réalisé pour faciliter le passage des poussettes.
- **ENTEND** Mme FAVRE-VICTOIRE Christiane relayer les remarques de plusieurs habitants concernant les gravillons à l'angle de la route de Thonon et de l'avenue de Lonnaz. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit des conséquences de l'installation d'un drain à cet endroit, drain qui a pour but de réduire la grande flaue d'eau qui se forme régulièrement et que le balayage sera assuré en attendant la fin du chantier. M. DEVILLE François profite de ce sujet pour interroger M. le Maire sur l'avancée des travaux chemin de Charmoisy. Le

Maire informe le Conseil Municipal que le bureau d'étude a rendu son travail et que les travaux devraient pourvoir être lancés dès l'obtention d'aides financières.

- **RECOIT** diverses informations concernant la répartition des Fonds Genevois, notamment pour le financement des études liées à la suppression des Passages à Niveau n°67 et 68. Il remet ensuite un nouveau recours gracieux, formulé à l'encontre de l'arrêté de permis de construire, déposé par les habitants des Bougeries opposés à la construction des logements aidés. Concernant l'ouverture de l'Agence Postale Communale, Monsieur le Maire indique que le recrutement est en cours. Lorsque la personne sera recrutée, très probablement mi-septembre, le bureau de Poste ouvrira ses portes comme prévu durant les horaires d'ouverture de la Mairie. Monsieur DEVILLE François s'interroge sur le remplacement de cette personne lors de ses congés ou arrêts maladie. Le Maire précise que le chargé d'accueil transmettra son savoir-faire à un agent communal qui le remplacera durant ces périodes.
- **EST INFORMÉ** de l'ouverture de l'aire d'accueil des gens du voyage depuis le début du mois de Juillet. Le Maire déplore l'abandon par les services de l'Etat dont la présence aurait été nécessaire pendant cette période difficile et sensible, ce qui a nécessité d'intervenir chaque jour à l'aire d'accueil de manière à s'assurer que tout se déroulait correctement, mais surtout pour résoudre de nombreux problèmes, ceci durant tout l'été. Il rappelle l'enchaînement des arrivées et départs sur l'aire d'accueil, qui n'ont pas fait l'objet d'un accompagnement approprié des services concernés. Il transmet aux élus une copie d'une des lettres qu'il a adressées au Préfet. Il déplore également l'installation sauvage d'un groupe, qui n'était pas une mission, et qui a mis un désordre important pendant plusieurs jours. Il considère que le SYMAGEV a bien rempli son rôle mais que le Schéma Départemental cosigné par M. Le préfet et Président Conseil Général n'est pas respecté dans son application. Le Maire est parvenu à éviter l'installation d'une dernière mission de 80 caravanes, qui n'était pas prévue au départ. Madame SPECIA Brigitte s'interroge sur les plaintes des riverains, notamment du fait des prêches trop bruyantes et tardives. Le Maire indique qu'il a effectivement reçu de nombreuses plaintes, en tout état de cause des remarques de la part des habitants de Mésinges. Le Maire a appelé les gendarmes qui ont pu verbaliser les auteurs des tapages sonores. Madame CHABOUD souhaite rappeler que la première mission était composée de voyageurs compréhensifs et respectueux. M. DEVILLE indique que ce qui est difficile à admettre pour les allingeois c'est que malgré l'ouverture de l'aire d'accueil, il subsiste des occupations sauvages, comme cela a eu lieu aux Fleyssets. Monsieur le Maire précise que cette occupation était d'une part le fait d'une location proposée par le propriétaire consentant et d'autre part était antérieure à l'ouverture de l'aire d'accueil. Il ajoute que l'occupation illégale au-dessus d'Intermarché a fait l'objet d'un arrêté d'expulsion rapide grâce à la mobilisation de tous. M. BERGERON Pierre s'interroge sur le petit nombre de sanitaires installés sur l'aire d'accueil. Le Maire indique que les normes sont respectées. Le Maire indique enfin que les Gens Du Voyage payent 15€ par semaine par caravane double essieu.
- **APPROUVE** le Compte Rendu du Conseil Municipal du mois de juillet à l'unanimité.
- **ENTEND** M. PHILIPPE Jacques indiquer que la nouvelle unité de traitement des eaux des Moises devrait ouvrir début mai. Quant à la station de pompage d'Yvoire, elle sera fermée provisoirement dès Novembre.
- **APPROUVE** à l'unanimité les modalités de la deuxième concertation concernant la suppression des passages à niveau n°67 et 68. Celle-ci aura lieu du 15 octobre au 12 novembre 2012 inclus. Un registre en mairie sera ouvert. Le dossier de concertation sera mis à la disposition du public aux heures d'ouverture habituelles de la Mairie. Deux permanences seront assurées en Mairie par un représentant des sociétés SCET/SED74, mandataires du maître d'ouvrage, les après-midis du vendredi 26 octobre et lundi 5 novembre de 14h à 18h. Le Maire présente les tracés potentiellement envisagés, qui doivent épargner les propriétés voisines. Un périmètre d'étude est aujourd'hui défini. Le Maire indique que lui-même et M. DUPUIS Gilles ont demandé à plusieurs reprises à la SED74 que les accès au garage AD, la circulation dans le village de Mésinges, un traitement adapté du tracé de la nouvelle route par rapport aux habitants les plus proches, soient envisagés de la meilleure manière possible, en raccordant le garage directement au rond-point qui sera créé. M. DEVILLE François indique que le fuseau 1 qui avait été proposé lors de la présentation d'il y a un an semble être véritablement celui qui a été retenu. Le Maire indique qu'un fuseau présenté à lui seul plusieurs tracés possibles et que le fuseau à l'Ouest est toujours présent dans la concertation. M. DUPUIS Gilles indique que depuis la présentation du profil en long il est apparu que certaines propriétés risquaient de se retrouver avec une voirie trop haute par rapport à l'angle de vue. C'est la raison pour laquelle Le Maire et M. DUPUIS ont demandé à ce que le projet de tracé soit revu. M. BERGERON se fait l'interprète des inquiétudes des habitants de Mésinges concernant la création de cette voirie. Il souhaite que la position des élus soit bien notée au compte rendu, de manière à ce que les habitants de Mésinges soient informés du soutien de la municipalité sur ce dossier. M. PILLOT s'interroge sur la nécessité de raccorder le garage au rond-point, alors même que M. LAPEINE n'est selon lui plus très loin de la retraite et que son activité n'est pas suffisamment importante pour envisager sa continuité après son départ. Le Maire et M. DUPUIS

contredisent cette vision du futur et ne remettent pas en cause la pérennité des entreprises hébergées dans ce bâtiment. De plus, ils précisent que les bâtiments appartiennent à trois propriétaires qui ont chacun une activité qui doit être prise en compte dans la détermination de ce projet sans préjuger de leur maintien. M. DEVILLE François souhaite savoir si le Conseil Général ne pourrait pas faire une proposition. Le Maire indique que le Conseil Général est déjà partie prenante et qu'il s'occupe non seulement de financer les études et le projet, mais aussi de déterminer, en lien avec la SED 74, le futur tracé de cette voirie et les conditions d'un éventuel déplacement des activités précitées. Après plusieurs interventions de M. BERGERON, qui souhaite s'assurer du soutien de la municipalité aux habitants de Mésinges, Le Maire et M. DUPUIS Gilles ajoutent une nouvelle fois qu'ils ont demandé à ce que le projet soit retouché afin de ne pas trop impacter les constructions les plus proches du projet.

- **EXAMINE** la proposition de Madame Suzanne Ollivier concernant l'acquisition d'une parcelle de 17 m<sup>2</sup> située en emplacement réservé au hameau de Commelinges. Celle-ci propose à la mairie de l'acquérir pour un montant de 80 à 100€ le m<sup>2</sup>. Il s'agit d'une petite place néanmoins stratégique dans la Rue du Bourg étroite à Commelinges. Le Maire considère que les m<sup>2</sup> en centre de village sont très précieux et qu'il faut saisir les opportunités qui permettent de créer du stationnement ou de faciliter la circulation. Il s'agit de la parcelle AL 196. Mme BOISSINOT considère que le prix est élevé, M. PILLOT également. M. DUPUIS indique qu'il s'agit d'un montant normal compte tenu du zonage. L'acquisition de cette parcelle est approuvée par le Conseil Municipal avec 20 voix pour, 4 voix contre (Madame SPECIA, Messieurs PILLOT, JORDAN et BERGERON) et une abstention (Monsieur DEVILLE).
- **ENTEND** Monsieur le Maire présenter les avancées pour la réalisation d'un terrain Multisports. Il a contacté plusieurs cabinets pour assurer une mission de maîtrise d'œuvre. Aujourd'hui, un seul cabinet a répondu. M. JORDAN souhaite connaître le montant de la subvention accordée par le Conseil Général : celle-ci est de 21 000€. Le Maire indique qu'il s'agit d'une première demande, celle-ci pourra être mise à jour si le projet est plus ambitieux qu'au départ. Il rappelle la volonté de créer un espace public multi générationnel, d'où la nécessité de penser correctement l'aménagement de cet espace avec l'aide d'un bureau d'étude. Le Conseil Municipal autorise Le Maire à consulter diverses entreprises de maîtrise d'œuvre et à choisir l'entreprise la mieux disante. Il en rendra compte à la séance du mois d'octobre. M. DEVILLE souhaite savoir s'il est prévu que cet espace soit éclairé la nuit. Le Maire indique que cela n'est pas prévu.
- **EXAMINE** l'offre proposée par le cabinet CITEC pour la réalisation d'une étude sur les déplacements dans le cadre de la révision du PLU. M. DUPUIS présente la proposition du cabinet CITEC pour la réalisation de l'étude circulation. Il rappelle qu'il y a deux points cruciaux : à l'OAP Noyer (chemin de chantemerle) et à l'OAP de la Fortune. M. JORDAN s'interroge sur plusieurs points : tout d'abord, il interroge Le Maire sur les divergences entre ce qui est présenté par M. DUPUIS sur les secteurs d'étude et ce qui est présenté dans la proposition, il s'interroge également sur les dates, notamment sur le fait que la proposition date du mois d'Avril et que selon lui les travaux de PLU n'auraient pas avancés. Le Maire indique qu'une première étude relative à la gestion des eaux pluviales, dans le cadre de la révision du PLU, a été présentée le 19 juillet. Il indique que cette situation s'explique par le fait que la présentation du rapport du cabinet Nicot a pris du retard. Enfin, il mentionne le fait que la proposition comporte une mention de l'arrêt du PLU avant fin juin. M. DUPUIS indique que du fait de l'absence de l'étude eaux pluviales, il est obligatoire de réviser le PLU en version Grenelle au lieu du PLU Loi SRU. M. PILLOT s'interroge sur le fait que le retard pris risquerait d'impacter les sursis à statuer qui ont été octroyés. Monsieur DUPUIS indique que les délais sont encore respectés, notamment en tenant l'objectif d'un arrêt du PLU en fin d'année. La proposition CITEC est approuvée à l'unanimité.
- **APPROUVE** la décision modificative relative au transfert de crédits entre le compte 2315 (installations, matériels, outillages techniques) et le compte 202 (documents d'urbanisme). Sont virés du compte 2315 au compte 202 16 000€. Approuvé à l'unanimité. Le Maire indique qu'une demande de subvention complémentaire sera adressée auprès de la Direction Départementale des Territoires afin d'obtenir une aide compte tenue des études engagées et nécessaires à la révision
- **ACCORDE** une subvention à l'association VIA 74, qui intervient dans le cadre de l'Antenne de Justice et du Droit en Chablais. M. PAILLET présente les chiffres de l'année 2011 pour le Chablais : il y a eu 78 coups et blessures, 24 agressions sexuelles dont 13 sur mineurs, 41 menaces et injures, 9 homicides, 13 abandons de famille. Ensuite viennent les dommages aux biens. Il indique et déplore le nombre important de victimes sur le Chablais. Il précise les origines géographiques des personnes qui sont venues fréquenter l'Antenne de Justice et du Droit (AJD) et souhaite que le nombre de communes qui contribue à son fonctionnement soit élargi, ce d'autant plus qu'il constate que les communes encore nombreuses qui bénéficient de ce service à la population ne contribuent pas financièrement aux fonctions de l'AJD. Il considère donc qu'il serait opportun qu'il y ait une participation de l'ensemble des communes de la 3CL et interpelle Le Maire Président de l'Intercommunalité pour tenter de remédier à cette situation inacceptable. Il souhaite que figure cette volonté

dans la délibération du conseil municipal. Monsieur le Maire prend en compte cette demande et indique que la délibération sera amendée en ce sens, remerciant M. PAILLET pour son analyse complète du fonctionnement de cette structure. La subvention de 795,74€ à l'association VIA 74 est accordée à l'unanimité.

- **ATTRIBUE** les différents lots relatifs à la réhabilitation du Club House du Tennis suite au sinistre de septembre 2011. L'ensemble des 8 lots atteint un montant de 90 115.79€ HT. Le choix des entreprises est approuvé à l'unanimité.
- **APPROUVE** la proposition de dédommagement de Groupama pour la prise en charge des travaux de réhabilitation du Club House du Tennis. Le Maire ajoute qu'il devrait être possible de récupérer des remboursements pour les pertes qu'a subies le Tennis Club, notamment au niveau du matériel présent dans le bâtiment. Compte tenu du plan de remboursement, la commune ne devrait pas avoir à débloquer de fonds. La proposition de GROUPAMA est approuvée à l'unanimité.
- **ENTEND** M. PHILIPPE présenter le rapport d'analyse des offres à la suite de la consultation menée en vue du remplacement des fourneaux de la salle communale. Celui-ci met en avant le fait que c'est l'entreprise Névétechnic qui propose l'offre la plus avantageuse, notamment au niveau du service après-vente. Le Conseil Municipal attribue donc à l'entreprise Névétechnic la mieux disante la fourniture des fourneaux pour un montant de 10 348€ HT comprenant : fourniture des fourneaux et batterie de cuisine. La proposition adaptée aux nouveaux équipements est approuvée à l'unanimité.
- **AJOUTE** à l'ordre du jour la convention de location de l'infirmerie de l'aérospatiale, qui accueille un Service Volontaire Européen. Il s'agit d'une convention précaire et révocable de location qui serait passée entre la commune d'Allinges et la Fédération des Œuvres Laïques (FOL), ceci pour une somme de 200<sup>e</sup> par mois pendant le temps d'occupation. M. PAILLET indique qu'il considère que la FOL a été exemplaire dans sa gestion des programmes d'animations des jeunes enfants ayant bénéficié des activités, mais défaillante sur la gestion des ressources humaines volet social qui doit encore s'améliorer. Il trouve dommageable que des jeunes animateurs de qualité soient obligés de quitter la structure pour parvenir à gagner leur vie plus décemment. Ce logement pourrait être dédié aux animateurs qui pourraient en bénéficier afin d'améliorer leurs conditions de vie. Le Maire est en accord avec cette analyse. Concernant la proposition qu'émet M. PAILLET, il indique qu'il s'agit d'une idée très intéressante, mais qui nécessite une interrogation plus globale sur le devenir de ce site. Le Conseil Municipal approuve la convention à l'unanimité. La discussion se poursuit autour de la grande utilité et qualité des animations qui sont dispensées par le Centre de Loisirs.
- **ENTEND** la question de Mme SPECIA relative à l'efficacité des panneaux demandant de ne pas déposer sauvagement les poubelles au niveau des points propres. Le Maire indique qu'un couple de personnes a été vu et identifié en train de déposer des sacs poubelles au point propre de Mésinges alors même qu'il y a une déchetterie à Mâcheron. Il rappelle qu'il est nécessaire de respecter la réglementation. Le non-respect entraînera des avertissements et des verbalisations.
- **ENTEND** Mme BOISSINOT Muriel revenir sur l'article de « mise au point » présent dans les pages jaunes relatif aux comptes de la MJC. Elle tient à préciser que la comptabilité était mal tenue. Le Maire ne souhaite pas engager de nouveaux commentaires à ce sujet et profite de l'occasion pour rappeler qu'auront lieu les portes ouvertes de la MJC le 9 septembre et l'inauguration du Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) le 8 septembre.

L'ordre du jour étant épousé, M. le Maire lève la séance la séance est levée à 22h20.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé le registre en séance les mêmes an, mois et jour que susdits.

Le Maire  
Jean-Pierre FILLION.